

NOS AGRÉMENTS ET CERTIFICATIONS

Suivez votre formation chez ECF PRO CSP en toute confiance

Nos certifications et agréments vous garantissent **des contenus et systèmes d'évaluation de qualité.**



Agrément préfecture pour les Permis AM/A1/A,B1,BE,C/C1/C1E/CE/D/DE,AAC N°: E17 066 0011 0 délivré par la préfecture des Pyrénées-Orientales le 09 mai 2017(validité jusqu'en mai 2022)



Agrément pour l'organisation de cession d'examen conduisant au Titre professionnel de Conducteur de Transport Routier de Marchandise Porteur par le Préfet de Région Occitanie le 26 Février 2019 (validité jusqu'au 19 janvier 2024).



Agrément pour l'organisation de cession d'examen conduisant au Titre professionnel de Conducteur de Transport Routier de Marchandise sur Tous Véhicules par le Préfet de Région Occitanie le 02 Janvier 2020 (validité jusqu'au 19 janvier 2024).



Agrément pour l'organisation de cession d'examen conduisant au Titre professionnel de Conducteur de Transport en Commun sur Route par le Préfet de Région Occitanie le 06 décembre 2018 (validité jusqu'au 07 Aout 2023).

Arrêté portant agrément pour dispenser la FP initiale et continue des conducteurs de transport routier de marchandise par le CF FIMO/FCO marchandise fait le 01 novembre 2017 (validité jusqu'au 01 novembre 2022.)

Arrêté portant agrément pour dispenser la FP initiale et continue des conducteurs de transport routier de voyageurs par le CF FIMO/FCO voyageurs fait le 31 Aout 2018 (validité jusqu'au 31 Aout 2023.)



Certification CACES® ECF Services sur les recommandations R482 CAT A,C1,D,F,G / R489 CAT 1A,3,5 /R485 CAT 2/ R486 CAT B/ R490. Sous le numéro ISCAC 0128 (national)



Certification de Services Qualicert. Sous le numéro 8397



Partenaire de l'APTH pour les formations « Matière Dangereuse » (ADR). APTH Agrée par le ministère des transports : Arrêté ministériel du 27 octobre 2017 – NOR : TREP1730325A.

L'APTH est un des 7 organismes de formations agréées ADR 8.2 par le ministère.



Selon le décret du 30 juin 2015, **L' ECF est certifiée DataDock.**